## **ORGANISATION MONDIALE**

## **DU COMMERCE**

**WT/MIN(01)/ST/101** 12 novembre 2001

(01-5687)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE Quatrième session Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## ISRAËL

## <u>Déclaration de S.E. M. Roni Milo</u> Ministre de la coopération régionale

Au nom du gouvernement de l'État d'Israël, je voudrais remercier l'État du Qatar de son hospitalité. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance au Directeur général, M. Moore, et au Secrétariat de l'OMC pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'organiser cette conférence.

Nous remercions tout spécialement le Président du Conseil général, M. Stuart Harbinson, pour avoir travaillé sans relâche et de manière transparente à l'élaboration de la Déclaration ministérielle examinée ici à Doha.

Dans un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale et la fragilité des marchés internationaux, notre déclaration ministérielle peut être l'expression de l'unité des pays à l'échelle mondiale, unité dans la conviction que l'expansion du commerce international stimule le développement économique au bénéfice de tous les Membres. Israël soutient toujours pleinement le lancement d'un nouveau cycle de négociations. Nous sommes convaincus qu'à ce stade cela contribuerait grandement au renforcement de la confiance dans le système commercial multilatéral et donnerait une vigoureuse impulsion à la croissance économique, à la prospérité et à l'emploi. Israël a fait preuve de souplesse sur les questions à inclure dans ce cycle, tout en soulignant l'importance d'un programme équilibré pour permettre à tous les Membres d'en retirer des avantages.

Dans ces conditions, nous devrions continuer à concentrer notre attention sur les mesures propres à faciliter le développement économique des pays en développement et à répondre à leurs besoins spécifiques.

Pour rester efficace et crédible, il est particulièrement important que l'OMC continue de se concentrer sur son mandat, qui est d'assurer le fonctionnement d'un système commercial mondial non discriminatoire fondé sur des règles, à travers un processus de décision par consensus.

Étant un petit pays pauvre en ressources naturelles, Israël est fortement tributaire du commerce extérieur, qui représente 80 pour cent de son PIB. C'est pourquoi l'expansion du commerce international est pour nous une priorité absolue.

Au cours de la dernière décennie, Israël a entrepris des réformes de grande envergure pour créer une économie plus efficace et plus ouverte. Il a notamment mis en œuvre un programme de libéralisation unilatérale du commerce, complété par des mesures de libéralisation supplémentaires prises dans le cadre d'accords de libre-échange bilatéraux et de la participation à l'OMC. Nous avons réduit considérablement les droits de douane, en allant au-delà des engagements et des obligations que nous avons contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

Nous avons aussi libéralisé le commerce des produits agricoles en allant plus loin que ce qui nous était imposé par l'Accord du Cycle d'Uruguay.

Afin d'améliorer l'accès aux marchés, nous nous sommes prononcés en faveur de négociations multilatérales en vue d'une libéralisation accrue dans les secteurs industriel et agricole, compte tenu des besoins particuliers de chaque pays. Nous espérons à cet égard qu'Israël ne sera pas pénalisé et que la libéralisation unilatérale à laquelle il a procédée sera dûment prise en compte dans les négociations.

En ce qui concerne l'agriculture, Israël reconnaît que l'objectif à long terme est d'établir, grâce à une réforme, un système commercial axé sur le marché afin d'éviter les distorsions sur les marchés agricoles mondiaux. Israël tient à réaffirmer son attachement à cette réforme tout en insistant sur le caractère unique du secteur agricole et sur son rôle important dans la vie quotidienne du pays, dans son économie et sa culture. C'est pourquoi les questions autres que d'ordre commercial sont un élément essentiel de ce secteur unique en son genre et doivent faire partie intégrante de tout accord futur sur l'agriculture.

Pour Israël, l'exposition à la concurrence étrangère dans le cadre d'accords bilatéraux a ouvert la voie à une plus grande libéralisation par rapport aux autres pays Membres de l'OMC. Israël étant un petit pays, les accords de libre-échange ont contribué à son intégration et sont venus compléter, à notre avis, le système commercial multilatéral.

Israël participe activement aux négociations sur les services et est prêt à prendre des engagements substantiels sous réserve d'engagements réciproques de la part de ses partenaires commerciaux. On se souviendra que nous avons pris une part active aux négociations sur les télécommunications de base et les services financiers. Nos engagements dans ces domaines sont l'expression d'une politique ouverte et libérale et témoignent de notre volonté d'assurer une libéralisation encore plus poussée.

Pour ce qui est des questions de Singapour, nous sommes convaincus que l'accroissement de la transparence des marchés publics doit normalement profiter à tous les Membres. La facilitation des échanges joue un rôle important en facilitant l'accès aux marchés, en simplifiant les formalités administratives et en réduisant le coût de l'expédition des marchandises d'un pays à l'autre. Nous pensons qu'il est important d'entamer des négociations sur ces deux points.

Israël a un régime d'investissement ouvert, stable et libéral, qui a été, au cours des dernières années, un moteur de la croissance et de la coopération économique internationale.

Nous reconnaissons l'importance croissante du lien entre l'investissement et le commerce dans l'économie internationale.

En ce qui concerne la concurrence, les Membres de l'OMC auraient tout intérêt à appliquer une politique interne de la concurrence parallèlement à la libéralisation des échanges. Par conséquent, bien que nous n'ayons pas demandé l'ouverture de négociations sur l'investissement et la concurrence, nous participerons à toute formule sur laquelle il y aura un consensus.

La protection de l'environnement est et restera une priorité majeure pour Israël. Israël peut donc soutenir certaines des initiatives proposées à l'OMC, comme la poursuite des travaux sur le rapport entre les règles de l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux. Notre préoccupation est cependant que les mesures prises dans ce domaine ne servent pas à ériger des barrières non commerciales injustifiées.

Malgré notre adhésion sans réserve à l'Accord sur les ADPIC, nous reconnaissons qu'il ménage une certaine flexibilité permettant à chaque Membre de prendre des mesures pour faire face aux problèmes de santé publique.

Israël se félicite de l'accession d'autres pays à l'OMC et de leur intégration dans le système commercial multilatéral, sur la base d'un engagement de respecter les règles fondamentales de l'OMC en matière de non-discrimination, d'accès aux marchés et de transparence. Dans ce contexte, nous nous félicitons tout particulièrement de l'accession de la Chine et de Taiwan.

En cette période critique, Israël reste attaché au marché libre, à l'ouverture de l'économie et au système commercial multilatéral solide fondé sur des règles établi dans le cadre de l'OMC.

Enfin, en ma qualité de Ministre de la coopération régionale, je tiens à souligner qu'Israël considère que la promotion de projets conjoints et le resserrement des liens économiques sont importants pour créer un climat de confiance et contribuent à l'instauration de la paix dans le monde et en particulier dans notre région. Nous sommes fermement convaincus que la réalisation de projets conjoints contribue utilement au rapprochement des nations. La prospérité ne peut s'accroître que dans un climat de paix et de sécurité.

Le développement des échanges commerciaux entre les États et les peuples de notre région se traduira par le renforcement de nos économies, par une meilleure interaction entre les communautés et, au bout du compte, par la consolidation du processus de paix. Israël encourage activement la réalisation de projets conjoints dans les principaux domaines intéressant toutes les parties dans la région. Nous espérons établir prochainement avec nos voisins de nouvelles zones de libre-échange et de nouveaux parcs industriels.

Nous nous efforçons en particulier d'encourager l'exécution de projets d'infrastructure avec nos voisins. Nous devons collaborer pour planifier une infrastructure de transport efficace afin de faciliter le trafic intérieur et le commerce. De même, nous devons établir un partenariat en amont pour faire face aux problèmes environnementaux afin de contribuer à une croissance durable.

Nous ne pouvons pas différer l'exécution de projets cruciaux pour les pays et les habitants de la région en attendant la conclusion d'accords politiques. Il faut au contraire en accélérer la mise en œuvre de manière à donner confiance dans le processus de paix.

Nous ne pouvons qu'espérer que la coopération économique sera un catalyseur de la paix tant attendue, pour laquelle nous formulons des vœux et des prières.

C'est pour moi un honneur de prendre la parole juste avant mon éminent voisin, le Ministre de l'industrie et du commerce du Royaume hachémite de Jordanie, et je saisis cette occasion pour le féliciter de sa récente nomination à ce poste.